

Mercredi 6 avril 2016 à 20h

PRESENTS : Mesdames BATENS, BAXTER, MOLLIS, REVEL, TAVERA. Messieurs GARREC, BARDOC, BOTTANI, DARBELET, DELVORDRE, GALZY, PALAY, PERRIER

ABSENTS excusés ayant donné procuration: Madame Céline BEURNE ayant donné procuration à Madame Marie-Laure MOLLIS, Madame Isabelle DELVORDRE ayant donné procuration à Monsieur Alain DELVORDRE,

- : - : - : - : - : - : - : - : - : - : -

La séance est ouverte à 20h.

Secrétaire de séance : Madame BAXTER.

Ajout point opposition : camion pizza et STEP

Monsieur le Maire demande l'approbation et la signature du procès-verbal de la dernière séance.

Budget commune

Monsieur le Maire explique que l'année commence avec un excédent d'un peu plus de 135000€ en fonctionnement et d'un peu plus de 17 000€ sur l'investissement.

Dépenses de Fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement	2016	Explications
011 - charges à caractère général	266 680,00	Augmentation des honoraires, des prestations de services + réparation de matériel
012 - charges de personnel	458 150,00	1 ST en plus ATSEM en plus Augmentation des indices et des primes
022 - dépenses imprévues	67 013,87	Réserve
023 - virement à la section d'investissement	90 000,00	
65 - autres charges de gestion courante	96 230,00	
66 - charges financières	35 300,00	Remboursement des intérêts (par an)
67 - charges exceptionnelles	3 600,00	PLU
68 - immobilisations	233,27	amortissements
Total	1 017 207,14	

Recette de Fonctionnement

BAISSE DES DOTATIONS DE 17.10%

Recettes de fonctionnement	2016	Explications
002 - résultat d'exploitation reporté	135 896,14	Excédent année 2015
013 - atténuation de charge	49 500,00	Remboursement frais de personnel
70 - vente de produits	169 923,00	Stationnement, occupation DP, périscolaire, mise à dispo budget eau
73 - impôts et taxes	524 192,00	Augmentation de 7% en 2014, 12% en 2015, en opposition aux précédentes d'une moyenne de 15%
74 - dotation et participations	127 486,00	2014 augmentation nbre habitants, 2015 baisse dotation de 9,83%
75 - autres produits de gestion courante	8 150,00	Loyers impayés maison du Pont + loyer Portalet + Salle Clément
77 - produits exceptionnels	2 060,00	Remboursements taxe foncière mairie
Total	1 017 207,14€	

Dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissement	2015	Explications
020 - dépenses imprévues	6 791,66	Réserve
16 - emprunts et dettes assimilées	63 750,00	Remboursement du capital
20 - immobilisations incorporelles	13 240,00	Frais d'études 2014: CAUE, Eclairage public, profils baignade + informatique
204 - subventions d'équipement versées	32 000,00	Participation de la mairie aux travaux du SMEG (enfouissement réseaux chemin de la paille) + 22 000 France Telecom 2013
21 - immobilisations corporelles	409 817,00	Viabilisation Gaillard (31 000), démolition maison Hernandez (198 000), terrain de sports, archives, éclairage public, signalétique village, coussins berlinois
23 - immobilisations en cours	168 652,00	Avances AMO école
Total	694 250,66	

Recettes d'investissement :

Recettes d'investissement	2015	Explications
001 - résultat d'exploitation reporté d'exploitation	17 122,33	Excédent année 2015
021 - virement de la section d'exploitation	90 000,00	
024 - produits de cessions d'immobilisation	175 000,00	Vente maison du pont
10 - dotations fonds divers et réserves	71 290,99	
13 - subventions d'investissement	227 543,07	DETR école + subvention CATNAT (10/2014)
16 - emprunts et dettes assimilées	111 461,00	Reste à réaliser Ecole et voirie
21 - immobilisations corporelles	1 600,00	Subvention CG travaux enfouissement FT
28 - amortissements	233,27	
Total	694 250,66	

Monsieur le Maire propose au vote du conseil municipal un projet de budget pour l'exercice 2016, qui s'équilibre à la somme globale de **1 711 457,80 Euros**

Vote : 3 contre et une abstention

Budget eau et assainissement :

Monsieur le Maire présente les quelques changements par rapport à l'an dernier :

Dépenses de fonctionnement :

Augmentation de la sous-traitance générale due à l'avenant avec le délégataire mais baisse de la maintenance car la gestion des géotubes cette année est comprise dans cet avenant

Recette de fonctionnement

Légère augmentation des recettes de vente d'eau due à la hausse de tarifs et du nombre d'abonnés.

A noter : nouvelle redevance reversée à l'agence de l'eau.

Dépenses d'investissement :

10 000€ de frais d'études pour la station d'épuration

7 000€ pour le marché d'appel d'offre pour nouvelle DSP assainissement car l'affermage actuel arrive à terme le 31.12.2016

3 500€ pour le marché la sur gestion de l'eau potable (analyses, sécurité ...)

10 500€ pour le marché d'appel d'offre pour la construction de la station.

Acquisition et aménagement : ajout d'un système de chloration, d'un by-pass permettant l'arrêt de la pompe si excès de turbidité. Il faut également changer le câblage qui part de la grotte de Pâques jusqu'à la rue du Barry : les premiers devis sont aux alentours de 20 000€.

Réparations en bord du Gardon sur 30 m de réseau, où le tout à l'égout s'est affaissé.

17000 € pour le curage de la station et la pose de graviers.

Recettes d'investissement :

Le changement de l'armoire électrique suite aux inondations est compensé par deux subventions (agence de l'eau et conseil Départemental)

Monsieur Perrier fait remarquer que les recettes d'eau n'augmentent pas beaucoup, Monsieur le Maire explique que les compteurs sont vieillissants et que par ailleurs il y a des fuites aussi sur le réseau, ce qui dégrade les notations de la commune auprès de l'agence de l'eau et engendre des pénalités et des baisses de dotations. C'est pourquoi le remplacement des compteurs et le passage à la télé-relève est à l'étude.

Vote : 3 abstentions

Budget de Campchestève

Vente du dernier terrain : 73 200€ HT

Vote : une abstention

Taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition pour 2016 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

	Bases prévisionnelles 2016	Taux notifiés pour 2016	Produit fiscal correspondant
Taxe d'habitation	1 945 000 €	11.12 %	216 284 €
Taxe foncière (bâti)	1 197 000 €	17.15 %	205 286 €
Taxe foncière (non bâti)	43 500 €	60.28 %	26 222 €
Total du Produit Fiscal			447 792 €

Monsieur le Maire propose d'appliquer les taux d'imposition pour l'année 2016 identiques à ceux de 2015.

Vote : 3 abstentions

Choix Délégation de Service Public

Monsieur le Maire rappelle le rapport annexé à la présente délibération présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service d'assainissement des eaux usées sur le territoire communal et transmis aux membres de l'Assemblée le 1^{er} avril 2016.

Monsieur le Maire propose de choisir le principe de l'exploitation du service d'assainissement des eaux usées se fasse par une délégation de service public ;

Vote : unanimité

Création commission de DSP

Monsieur le Maire rappelle que la commission de délégation de service public est composée, outre le Président, ou son représentant, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants élus en son sein par le Conseil Municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Il s'agit donc de créer une commission de délégation de service public (CDSP). Cette commission de délégation de service public sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat. Monsieur le Maire explique que les membres du conseil municipal qui souhaitent participer à cette commission, doivent se faire connaître auprès du secrétaire de mairie, au plus tard le jour précédant la date du prochain Conseil Municipal.

Vote : unanimité

Mise en vente – parcelle D 694

La parcelle propriété de la commune, cadastrée section D n°694, ne présente plus d'intérêt à être conservée dans le domaine privé de la commune.

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de procéder à son aliénation.

Monsieur le Maire propose :

- De mettre en vente, en l'état, l'immeuble et terrain communaux cadastrés section D n°694 sis à Collias 3, Avenue du Pont, au prix minimum de 175 000€.
- De pouvoir signer des mandats de vente à au moins trois agences immobilières

Vote : 3 contre et une abstention

PLU : faire appel ou pas ?

Monsieur le Maire rappelle que le PLU ayant été annulé dans sa totalité par jugement du tribunal administratif du 2 février 2016, le POS redevient applicable.

Soucieuse de tenir la population au courant de cette annulation qui la concerne, l'équipe municipale a organisé une réunion publique le 16 mars, avec le concours du C.A.U.E et du Cabinet Margall, avocat conseil de la municipalité.

Après n'avoir pas retrouvé ni dans le registre des courriers sortants, ni les RAR, ni aucune trace des courriers de notifications au Personnes Publiques Associées, ce qui constitue une des premières raisons d'annulation sur la forme,

Considérant que faire appel prendrait environ 2 ans sans la certitude de voir la décision du TA de Nîmes cassée, et que faire appel n'a pas d'effet suspensif, le POS continuerait donc à s'appliquer pendant ce délai.

Considérant qu'un PLU prend du temps, de 4 à 5 ans environ,

Monsieur le Maire propose que la commune ne fasse pas appel.

Vote : L'opposition ne prend pas part au vote (3), une abstention

RPOS eau 2015

Il s'agit du rapport sur la qualité et le prix du service de l'eau disponible en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr.

Vote : unanimité

RPOS assainissement 2015

Il s'agit du rapport sur la qualité et le prix du service de l'assainissement disponible en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr.

Vote : unanimité

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres se fait à bulletin secret et il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Monsieur le Maire fait procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Les membres titulaires suivants ont été élus:

M Benoit Garrec,

M Stéphane Palay,

M Claude Bottani

Membres suppléants

Les membres suppléants suivants ont été élus:

M Delvordre,

Mme Marie-Laure Mollis,

M Michel Galzy

Service civique

Madame Mollis explique que le service civique est un dispositif qui répond aux finalités des projets municipaux par le développement d'actions complémentaires d'intérêt général répondant aux nouveaux enjeux sociaux et écologiques. La mission qui va être confiée sera d'accueillir les visiteurs, les orienter vers les différents points du village (commerces, points de collectes, plages, horodateurs, patrimoine) et les sensibiliser aux problématiques environnementales et de respect des autres usagers.

Deux jeunes ont été retenus et vont être engagés : Théo Rolland et Sara Tarahoui, sur la base d'un contrat d'engagement de service civique d'une durée de 6 mois, sur une durée hebdomadaire de 30 heures annualisées afin de réaliser cette mission.

Madame Mollis précise qu'il n'y a eu qu'une seule candidature du village (Thé Rolland). Monsieur le Maire ajoute que les jeunes gens vont recevoir des formations auprès du SMGG pour l'environnement mais aussi de l'office du tourisme et du SICTOMU. Le contrat d'engagement de chaque jeune volontaire donne lieu à une indemnisation partagée entre l'État et l'organisme d'accueil et à une couverture sociale prise en charge par l'État : L'indemnité versée chaque mois par la commune sera de 106,31 euros.

Monsieur le Maire précise que Collias est précurseur et que d'autres communes voisines, au vu de notre démarche, souhaiteraient mutualiser cette démarche pour l'an prochain.

Vote : unanimité

Avis sur le devenir de la CCPG

Monsieur le Maire explique que Monsieur Chapon, Président de la CCPU, n'a pas proposé en CDCI l'amendement demandant le rattachement de Vers et Argilliers à la CCPU.

Il semblerait que l'apaisement revienne et que la CCPG soit en bonne voie d'être maintenue. Madame Batens est plus suspicieuse sur les intentions de toutes les communes. Monsieur le Maire reprend et explique que les délais pour se prononcer et faire parvenir les avis au Préfet sont passés. Le courant actuel irait dans le sens d'attendre 2018. Monsieur le Maire propose de faire un tour de table afin que chacun puisse donner librement son avis.

Monsieur Darbelet souligne que lorsqu'ils étaient élus de la majorité, ils prenaient plaisir à travailler avec les autres communes, tout en partageant les travaux qu'ils faisaient. Il trouve dommage que le territoire ne s'enrichisse pas. Madame Tavera et Monsieur Darbelet souhaitent rester à la CCPG. Monsieur Galzy et Monsieur Delvordre préfèrent attendre, Monsieur Bottani et Madame Baxter, si la CCPG se met à travailler, veulent bien rester car, sur certains sujets, rien n'avance mais, sinon, ils seraient favorables pour rejoindre Nîmes. Monsieur le Maire explique que ces problèmes d'efficacité au niveau des travaux de la CCPG viennent des commissions qui n'ont pas été ouvertes aux conseillers municipaux non conseillers communautaires ce qui aurait étoffé les commissions et apporter de nouvelles compétences externes sans compter le choc post-fermeture de la centrale EDF d'Aramon qui a mis en latence nombre de projets. Monsieur Palay trouve qu'ils sont dans une impasse, et il pencherait plus pour attendre pour le moment, mais s'il fallait partir : Uzès correspondrait davantage au berceau de vie mais Nîmes apporterait un soutien technique à la commune et aux services à la population beaucoup plus important. Il conclut en disant qu'il ne veut pas prendre de décision de suite, et attendre de voir si la CCPG doit éclater, il faudra bien peser le pour et le contre avant de véritablement s'engager vers une autre communauté. Monsieur Darbelet est d'accord. Monsieur Palay déplore toutefois que pendant ce temps, rien ne se fasse au sein de la CCPG.

Point RH CAE :

Madame Mollis informe le conseil qu'ils ont embauché Eric Remondin pour un an et renouvelé les CAE en cours. Remplacement d'Hélène Coeffard par Vanessa Carrasco. Elle précise que ce remplacement sera compensé par les remboursements de l'assurance personnel.

Point archives communales :

Elles ont été installées dans le local derrière l'ancienne Mairie. Le classement par un archiviste terminé, la consultation sera encadrée et moins libre qu'avant.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'ils ont pris un arrêté interdisant de prendre de l'eau sur les poteaux incendie sauf pour les pompiers, l'entreprise Océan, et les agriculteurs.

Point contentieux :

Société Eve Construction : Un référé est lancé afin d'obtenir un résultat au plus vite.

Terrains Campchesteve : Une société a acheté 4 lots à Campchestève, en a revendu 3 mais le dernier avec l'annulation du PLU est devenu inconstructible car de surface inférieure au minimum pour construire sur cette zone au vu du POS. La seule solution légale qu'elle propose est le rachat de son terrain au prix qu'elle souhaitait le vendre et que, dans le cas contraire, il y a de fortes chances qu'elle saisisse la justice. L'ensemble des membres du conseil municipal est contre le fait d'acheter ce terrain. Monsieur le Maire ajoute que d'accéder à sa demande reste de toute façon encore très délicat car la Mairie demandant une estimation par les Domaines, le prix proposé risque d'être très inférieur au prix qu'elle demande.

Société Claire Beaumel (Camion Pizza) : Monsieur le Maire rappelle la situation : le loyer de l'année dernière n'a été payé qu'en partie alors que celui-ci était le même que les années précédentes augmenté de 200€ et Mme Beaumel est le seul commerçant à avoir refusé de signer sa convention. Des troubles à l'ordre public ont émaillé la saison, justifiant la venue des gendarmes. Mme Beaumel a saisi la justice.

Monsieur le Maire en profite pour informer le conseil municipal du choix de la municipalité : ne plus mettre de commerces ambulants sur le parking du Marché car cela diminue l'espace de stationnement et pose des problèmes d'accès de ces mêmes commerçants à leur emplacement.

Question du public :

Madame Beaumel : Elle demande la parole car elle souhaite rectifier ce qui a été dit : elle a payé ce qu'elle considérait devoir, soit 600€. On lui demande 3400€ avec un concurrent direct juste en face d'elle. Elle pense devoir un peu d'argent encore à la mairie, mais ne comprend pas pourquoi les autres commerçants ambulants payent beaucoup moins. Monsieur Amat prend alors la parole et explique qu'ils sont partis avant la fin de l'année, en septembre. Monsieur le Maire souligne que malgré le fait qu'ils n'aient pas signé leur convention ni payé en totalité ce qu'ils devaient, la municipalité n'est pas intervenue. De plus, les 13€ du m² et le tarif des places de parkings ont été appliqués à tous. Monsieur Amat déclare que le montant n'était pas justifié. Monsieur le Maire répète que les tarifs ont été appliqués selon les m² occupés comme à tous. Monsieur Amat trouve dommage que Monsieur le Maire ne se soit pas déplacé pour venir voir le nombre de mètres carrés occupés. Monsieur le Maire lui répond qu'il a délégué cette fonction ce qui revient au même, que le métrage n'a aucunement changé d'une année sur l'autre, qu'ils ont toujours payé le même loyer, que la règle est la même pour tous et qu'il ne peut pas être partout. Monsieur Amat trouve regrettable qu'un commerçant du village soit obligé d'arrêter son exploitation.

Madame Taurou : Elle demande si les travaux de voirie vont être vérifiés et si la facture va encore augmenter car cela n'a servi à rien. Monsieur Palay reconnaît volontiers que le choix de la société n'a pas été opportun, bien qu'il ait été fait sur les conseils du Conseil Départemental. Elle demande s'ils font appel pour le PLU car elle n'a pas entendu le résultat du vote, et si non, est-ce qu'ils vont en faire un autre. Monsieur le Maire lui répond qu'ils ne font pas appel et vont donc refaire un PLU.

La séance est levée à 23h45.

Commentaire [1]:
IDEM